

POINT DE SITUATION

12 JUIN
2020

> LA SURVEILLANCE DE L'ÉPIDÉMIE (source : Santé publique France)

La surveillance individuelle

- La Martinique compte aujourd'hui **221 cas confirmés** (+19 par rapport au 5 juin).
- A ce jour, il n'y a pas de **patient hospitalisé en réanimation (+0) ni en médecine (-11)**.
- 9 patients sont hospitalisés en soins de suite et de réadaptation.

Depuis la levée du confinement, un total de 34 cas a été confirmé. Parmi ces 34 cas, 31 sont importés, 2 sont secondaires et 1 est autochtone.

La surveillance virologique

- Entre le 6 et le 12 juin, 892 tests ont été réalisés par le laboratoire du CHU Martinique et les laboratoires privés.
- Depuis le début de l'épidémie, 6 809 personnes ont été testées.

> LES BONS GESTES POUR CONTINUER À SE PROTÉGER

Afin de limiter au maximum la survenue de chaînes de transmission, **les mesures barrières et de distanciation physique doivent être maintenues à leur maximum.**

Ces efforts restent nécessaires afin de limiter le risque d'apparition de nouvelles chaînes de contamination dans un contexte de déconfinement progressif et de réouverture des lignes aériennes.

Hygiène des mains, mesures de distanciation, port du masque lorsque cela est nécessaire, sont des gestes qui doivent être intégrés, sur le long terme, par chaque citoyen, afin de **se protéger individuellement et de protéger son entourage et sa famille.**

Gestes barrières et distanciation physique :

- Observer une distanciation physique d'au moins 1 mètre,
- Se laver les mains très régulièrement,
- Tousser ou éternuer dans son coude,
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

> UN DISPOSITIF À RESPECTER PAR LES VOYAGEURS

Au cours de la dernière semaine, le dispositif mis en place pour l'accueil des voyageurs a permis de détecter de nouveaux cas de Coronavirus Covid-19, exclusivement en provenance de l'hexagone ou du Canada.

Il est donc important de rappeler que **le protocole sanitaire en place doit être scrupuleusement respecté par les personnes arrivant sur le territoire** afin de protéger leur entourage et éviter l'installation de chaîne de transmission en Martinique.